

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 630

présenté par

M. Baupin, rapporteur, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 29 :

« 5° Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction votée par l'Assemblée nationale en première lecture. Cet objectif est un engagement présidentiel de 2012, sur lequel aucune nuance ou demi-mesure ne doit être acceptée. Il est indispensable que la loi sur la transition énergétique fasse mention explicite de cet objectif de 50 % en 2025. Tel est donc l'objet de cet amendement.